


<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: right;">Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_105_2020-DE</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 23 Juillet 2020</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 105/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le vingt-trois juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 17 Juillet 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p><b>Suppléant :</b> Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p><b>Absents :</b> Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES – Budget Principal 2020 – DM n°1 – Virement de crédits en fonctionnement et en investissement en vue de la création du budget annexe Pôle médical des Usse.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020.

Vu la délibération n°CC 103/2020 en date du 23 juillet 2020 portant création du budget annexe Pôle médical des Usse,

Vu la délibération n°CC 104/2020 en date du 23 juillet 2020 portant adoption du budget annexe Pôle médical des Usse.

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé un budget annexe Pôle médical des Usse pour assurer la construction et la gestion du pôle médical des Usse, ensemble de locaux professionnels de santé sis à Frangy.

Considérant que le budget annexe Pôle médical des Usse a été voté et que celui-ci est composé comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>	<b>2 000,00</b>
002- Résultat de fonctionnement reporté	0,00
002- Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011- Charges à caractère général	1 000,00
627- Frais de dossier	1 000,00

66- Charges financières	1 000,00
66111- Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00
661121- Montant des ICNE de l'exercice	0,00
<b>FONCTIONNEMENT - Recettes</b>	<b>2 000,00</b>
74- Dotations, subventions et participations	2 000,00
74751- Subvention d'équilibre	2 000,00
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	<b>562 460,00</b>
23- Immobilisations en cours	562 460,00
237- Avances versées sur commandes immobilisations	562 460,00
<b>INVESTISSEMENT - Recettes</b>	<b>562 460,00</b>
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00
13- Subventions d'investissement	47 460,00
1311- État et établissements nationaux (amortissables)	47 460,00
16- Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
1641- Emprunts en euros	350 000,00
24- Produits de cession des immobilisations	165 000,00
248- Autres immobilisations mises en affectation	165 000,00

La Vice-présidente informe qu'il convient de prendre une décision modificative pour permettre le transfert des sommes prévues initialement au budget principal au nouveau budget annexe.

La Vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas de sommes supplémentaires à prévoir car les fonds prévus pour le pôle médical des Usse étaient initialement inscrits au budget principal.

La Vice-présidente propose de permettre le transfert de :

- 2 000 € du budget principal en subvention au budget annexe Pôle médical des Usse,
- 165 000 € de recettes de la vente du terrain,
- 47 460 € de l'acompte de la subvention de l'État (DSIL) relative à l'opération du pôle médical des Usse.

Pour ce faire, le Vice-président propose de prendre une décision modificative au budget principal afin de passer les écritures.

#### Le Conseil communautaire ainsi constitué, à l'unanimité

**ADOpte** la décision modificative n°1 sur le budget principal 202 comme suivant :

- Section de fonctionnement : un virement de crédits et ce tel que présenté :

Section de fonctionnement	Augmentation de la dépense	Diminution de la dépense
<u>Chapitre 065</u>		
Compte 657351 GFP de rattachement – Subvention	2 000,00	
<u>Chapitre 023</u>		
Compte 023 : prélèvement sur le fonctionnement pour la section d'investissement		2 000,00
<b>Totaux</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

- Section d'investissement : un virement de crédits et ce tel que présenté :

Section d'investissement	Diminution de la dépense	Diminution de la recettes
<u>Chapitre 23</u>		
Compte 237 Avances versées sur commandes immobilisations	214 460,00	
<u>Chapitre 021</u>		
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement		2 000,00

<u>Chapitre 24</u> Compte 248 Autres immobilisations mises en affectation		165 000,00
<u>Chapitre 13</u> Compte 1311 État et établissements nationaux (amortissables)		47 460,00
<b>Totaux</b>	<b>214 460,00</b>	<b>214 460,00</b>

**NOTIFIE** la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

**NOTIFIE** la présente délibération à la Trésorerie de Frangy-Seysse.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20200723-CC\_105\_2020-DE